

Le 27 janvier 1664, vers midi à **Villemur**, diocèse Bas-Montauban, sénéchaussée de Toulouse, dans la maison d'habitation de M^e Pierre Prouho, docteur et avocat en la cour, furent présents en leur personne **Anthoine et Antoine Marques, père et fils**, travailleur de Villemur, d'une part et **Anthoinette Lagarde, fille de feu Pierre Lagarde et de Catherine Cominelle**, assistée dudit sieur Prouho, son maître, d'autre, lesquels ont fait et passé leurs pactes de mariage. **Le futur époux assisté de son père et de Jean Faure, son aïeul maternel**, présent. Le mariage à célébrer selon l'ordre de la religion catholique, apostolique romaine, les annonces publiées, cessant tout légitime empêchement. Le père de l'époux en faveur dudit mariage donnant la moitié de tous ses biens présents et avenir, biens fonds meubles ou immeubles. Ledit sieur Prouho, donne en dot et verquière à ladite Lagarde, sa servante, 125 livres, un lit garni de couette et coussin, châlit et couverte. Présents à l'acte : **Pierre Marques, laboureur des Auriols, Robert Gasc, travailleur de Villemur, oncles du futur époux ; Jacques Marques, fils d'Anthoine et Balthazar Marques, fils de Pierre, laboureur(s) des Auriols, Anthoine Fonbielhe, charpentier aussi cousins du futur époux ;** Maîtres Pierre Cazes, Pol Bousquet, praticien(s) et Pierre Lafferriere, maître sarger de Villemur. Lesdits Prouho, Cazes et Bousquet soussignés ; les autres témoins et parties ne savent. TIMBAL (Jean), notaire de Villemur, minutes 1663-1664, f^o 115 (v^o) & ss., Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3 E 26903, PH/JCHR/854.